

## FORMATION PRAP

# Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

## OBJECTIFS

La formation d'acteur PRAP a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise. La formation PRAP répond aux obligations des articles L4121-1 à 4 du code du travail.



### Public concerné

Tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique. 2 filières de formation spécifiques sont proposées en fonction du secteur d'activité : secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau (filière PRAP IBC) ou secteur sanitaire et social (filière PRAP 2S).



### Nombre de participants

6 à 12 participants par session.



### Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



### Evaluation

La réussite aux épreuves d'évaluation mises en œuvre à l'issue de la formation permet d'obtenir un certificat d'acteur PRAP, spécifique à la filière de formation suivie : certificat acteur PRAP IBC ou certificat acteur PRAP 2S pour une durée de 24 mois.



### Durée

14 heures de formation (PRAP IBC)

21 heures de formation (PRAP 2S)

## PROGRAMME DE LA FORMATION

En suivant cette formation, le salarié est en capacité d'agir sur les risques liés à l'activité physique et notamment de :

- connaître les risques liés à son activité ou à son métier,
- analyser en détail sa situation de travail,
- adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer,
- proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail,
- mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise.